



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Comité de direction**  
p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale 365  
1009 Pully

# Préavis N° 03 - 2019

## du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Budget 2020**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 29 octobre 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2020.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le neuvième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Malgré de nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, le budget prévoit la réduction de l'effectif de police de l'équivalent de 0.20 ETP.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2020 :

Libellé	Budget 2020 (en CHF)	Budget 2019 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'114'250.00	8'908'600.00	205'650.00	2.3%
Biens, services et marchandises	2'135'873.00	2'164'656.00	-28'783.00	-1.3%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	2'000.00	-1'000.00	-50.0%
Aides et subventions	500.00	500.00	0.00	0.0%
<b>Total des charges</b>	<b>11'251'623.00</b>	<b>11'075'756.00</b>	<b>175'867.00</b>	<b>1.6%</b>
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'104'180.00	2'116'640.00	-12'460.00	-0.6%
Participations et rebmts coll. publ.	9'138'443.00	8'950'116.00	188'327.00	2.1%
<b>Total des revenus</b>	<b>11'251'623.00</b>	<b>11'075'756.00</b>	<b>175'867.00</b>	<b>1.6%</b>

Par rapport aux comptes de l'année 2018, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2020 (en CHF)	Comptes 2018 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	9'114'250.00	8'522'047.35	592'202.65	6.9%
Biens, services et marchandises	2'135'873.00	1'759'915.65	375'957.35	21.4%
Intérêts passifs	0.00	94.65	-94.65	-100.0%
Amortissements	0.00	223'188.00	-223'188.00	-100.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	1'000.00	740.50	259.50	35.0%
Aides et subventions	500.00	272.45	227.55	83.5%
<b>Total des charges</b>	<b>11'251'623.00</b>	<b>10'506'258.60</b>	<b>745'364.40</b>	<b>7.1%</b>
Patentes et concessions	0.00	600.00	-600.00	-100.0%
Revenus du patrimoine	9'000.00	4'580.00	4'420.00	96.5%
Taxes, émoluments, prod. ventes	2'104'180.00	2'520'242.61	-416'062.61	-16.5%
Participations et rebmts coll. publ.	9'138'443.00	7'846'635.99	1'291'807.01	16.5%
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	0.00	134'200.00	-134'200.00	-100.0%
<b>Total des revenus</b>	<b>11'251'623.00</b>	<b>10'506'258.60</b>	<b>745'364.40</b>	<b>7.1%</b>

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 1.6% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et de 7.1% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2018.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Charges de personnel
- Entretien d'objets mobiliers et d'installations
- Honoraires et prestations de services

#### **Augmentation des charges de personnel**

Nous constatons que les charges de personnel sont en progression de 2.3% par rapport au budget 2019 et de 6.9% par rapport aux comptes de l'année 2018.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2020 diminue de l'équivalent de 0.20 ETP afin de se situer à 61.50 ETP. Cette diminution concerne les assistants de police.

Les autres écarts constatés par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018 proviennent essentiellement des augmentations statutaires.

#### **Augmentation de l'entretien d'objets mobiliers et d'installations**

Le budget 2020 prévoit le remplacement d'un appareil SAT.

De plus, le budget 2020 intègre l'augmentation du contrat de maintenance de la vidéosurveillance.

### Augmentation des honoraires et des prestations de services

L'augmentation des honoraires et des prestations de services constatée dans le budget 2020 provient de la répartition des frais informatiques facturés par la Ville de Pully qui progressent à cause du départ de la Protection civile et de la hausse du nombre de postes informatiques connectés au réseau ainsi que de l'augmentation des prestations du service informatique de la Ville de Pully.

De plus, le budget 2020 intègre l'acquisition de l'application AO (Amende d'Ordre) et de son portail.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2019, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2020 (en CHF)	Budget 2019 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	538'359.00	543'438.03	-5'079.03	-0.9%
Paudex	275'782.00	266'795.61	8'986.39	3.4%
Pully	7'829'514.00	7'652'827.91	176'686.09	2.3%
Savigny	494'788.00	487'054.45	7'733.55	1.6%
<b>Total</b>	<b>9'138'443.00</b>	<b>8'950'116.00</b>	<b>188'327.00</b>	<b>2.1%</b>

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2018, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2020 (en CHF)	Comptes 2018 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	538'359.00	502'261.82	36'097.18	7.2%
Paudex	275'782.00	234'575.77	41'206.23	17.6%
Pully	7'829'514.00	6'659'647.99	1'169'866.01	17.6%
Savigny	494'788.00	450'150.41	44'637.59	9.9%
<b>Total</b>	<b>9'138'443.00</b>	<b>7'846'635.99</b>	<b>1'291'807.01</b>	<b>16.5%</b>

La moindre augmentation de la participation des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2020 qui vous est proposé est en augmentation par rapport à celui de l'année 2019 (+1.6%). Cette progression que l'on peut qualifier de raisonnable est la résultante des augmentations statutaires, de l'acquisition d'un appareil SAT ainsi que de l'augmentation des prestations fournies par le service informatique de la Ville de Pully.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 03 - 2019 du Comité de direction du 29 octobre 2019,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

**décide**

1. de valider le budget 2020 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 29 octobre 2019.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire



J.-M. Chevallaz

D-H Weber

Annexe :

- 
- Le budget 2020